



ATELIER AGRICULTURE AVESNOIS-THIERACHE

43 rue du Général de Gaulle - 02260 LA CAPELLE
tél. : 03 23 97 17 16 – Fax : 03 23 97 17 36 - courriel : aat@wanadoo.fr

Réf : JT /20

Objet : Mobi presse

La Capelle, le 22 septembre 2020

Madame, Monsieur,

Pour la première fois, nous organisons deux journées de pressage de pommes en faisant venir une mobi presse du Pas de Calais. Pour garantir le déplacement de la mobi presse, un minimum de 4 tonnes de pomme à presser est nécessaire pour l'ensemble des participants.

La mobi presse d'Arnaud Ansel sera à Neuve Maison le :

22 et 23 Octobre 2020

Le jus est stocké en bag in box de 3 L

Pressage à partir de 100 kg minimum (100 kg environ 60 L)

Mode de livraison palox 120x120x80 max ou sac filet pour - 200kg

Les fruits doivent être exempts de terre, feuilles, branches, pourriture.

Tarif au L :

Jusqu'à 500 L : 1,30 € TTC

500 L à 1000 L : 1,20 € TTC

Vous avez le choix entre deux possibilités :

- Déposer vos pommes et de récupérer votre jus après la pressée, en ordre de grandeur, il faut compter 10-15 minutes pour 100 kg.
- Déposer vos pommes en début de journée et récupérer un jus collectif en fin de journée.

Pour permettre l'organisation du planning, la **réservation est obligatoire** auprès de l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache, **avant le 8 octobre 2020** :

Tel : 03-23-97-17-16 ou Mail : aat-2@orange.fr

Nous vous confirmerons votre réservation en vous précisant l'horaire pour amener les pommes et éventuellement venir rechercher le jus.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Technicienne,
Jenny THOMAS

Partenaire de vos projets ; 30 ans d'innovations pour le territoire.



Siège Social : Abbaye de Saint-Michel

Association régie par la loi 1901

PRESSAGE DES POMMES

à retourner à l'**Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache**
43 rue du Gal de Gaulle - 02260 La Capelle
avant le 8 Octobre 2020

Nom/Prénom :

Adresse :

CP/Commune :

Tél. :

Pommes traitées : OUI / NON

Secteur d'activité : Particulier / Agriculteur

Quantité :Kg (100 Kg minimum)

Jour pressage : 22 oct. ou 23 oct.

jus collectif : OUI / NON